Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20261029-2026102902-AR

Châtenois
AU CŒUR DE L'ALSACE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2407/2026

Portant interdiction temporaire de stationnement sur le parking sud de la maison de retraite du Balbronn à l'occasion de travaux

Le Maire de la commune de Châtenois,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-2 ;

VU le Code de la route, notamment son article R. 417-10 ;

VU la demande présentée le 16 octobre 2026 par la société PIASENTIN sàrl, représentée par M. Jean-Christophe PIASENTIN, sollicitant la neutralisation du parking situé côté sud de la maison de retraite du Balbronn à Châtenois, afin de permettre l'accès d'un camion-grue nécessaire à la réalisation de travaux ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2026 nécessitent la neutralisation temporaire de places de stationnement afin de permettre les manœuvres et l'intervention du camion-grue ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prévenir tout risque d'accident et de garantir le bon déroulement des travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cet effet, de réglementer temporairement le stationnement sur la zone concernée, en veillant à limiter les restrictions au strict nécessaire ;

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction temporaire de stationnement

Du **lundi 2 novembre 2026 au vendredi 6 novembre 2026**, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur la partie sud du parking de la maison de retraite du Balbronn à Châtenois, sur les emplacements strictement nécessaires à l'intervention du camion-grue.

Le périmètre concerné sera matérialisé sur place par une signalisation adaptée.

Article 2 – Accès au chantier et sécurité

L'accès à la zone neutralisée est réservé aux véhicules et personnels nécessaires à la réalisation des travaux, dans les conditions de sécurité requises.

La société PIASENTIN sàrl devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser son intervention, ses manœuvres et l'emprise de son chantier.

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/85355

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20261029-2026102902-AR

Les accès nécessaires aux services de secours et d'urgence devront être maintenus en permanence.

Article 3 – Signalisation

La signalisation réglementaire correspondant aux restrictions prévues par le présent arrêté sera mise en place avant le début de l'intervention et maintenue pendant toute sa durée.

La mise en place, la surveillance et le retrait de la signalisation liée au chantier seront assurés par la société PIASENTIN sàrl, sous sa responsabilité.

Article 4 – Responsabilité

La société PIASENTIN sàrl devra veiller au respect des prescriptions du présent arrêté et prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les risques liés à son intervention.

Elle demeurera responsable des dommages imputables à ses travaux, à ses matériels ou à ses manœuvres, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 5 – Application

M. le Maire de Châtenois, la Police municipale et la Gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 – Publicité et transmission

Le présent arrêté sera affiché et publié selon les usages locaux.

Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Sélestat-Châtenois-Villé ;
- Le SMICTOM d'Alsace Centrale
- La société PIASENTIN sàrl (jean-christophe@piasentin.fr)
- Mme la Responsable des services techniques

Fait à Châtenois, le 29 octobre 2026.

Le Maire

Stéphane SIGRIST

MAIRIE DE CHÂTENOIS
Bas-Rhin

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/85355